Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Passage bloqué par les voisins

Par Chacha

Bonjour,
Nos voisins du dessous ont emménagé il y a maintenant presque un an, et font tout pour nous pourrir la vie depuis. Nos rapports avec ces voisins se sont avec le temps beaucoup envenimés pour de nombreux problèmes et nous évitons à présent de leur parler, car la discussion est impossible, nous préférons donc les ignorer.

Le problème actuel est qu'ils nous bloquent le droit de passage.

Ils ont une petite terrasse que nous sommes obligé de traverser pour accéder aux escaliers qui mènent chez nous. Ils ont déjà essayé de rendre impossible cet accès cet été, en encombrant totalement le passage de leurs objets personnels tel que vélo, table et jouets d'enfant, et en posant une lourde porte en travers de l'ouverture de leur terrasse. Nous étions allés les voir pour en discuter et leur explication était "qu'ils n'aimaient pas que l'on passe devant chez eux".

Nous avons essayé de leur expliquer très calmement que c'était comme ça, qu'on ne pouvait pas faire autrement et que c'était notifié dans leur bail. Rien à faire, nous avons reçu en retour des menaces verbales et il a fallu appeler leur propriétaire pour régler ce problème, ce qui fût fait non sans mal.
Mais, ils ont tout de même laissé la porte qui fermait le passage de leur terrasse pour "la sécurité de leur fille de deux ans qui risquait de tomber dans les escaliers". Soit, nous comprenons, mais cette porte était lourde et il était difficile de la faire glisser sur le côté surtout quand nous étions chargé de courses par exemple.
Si nous avions le malheur de ne pas refermer et laisser le passage ouvert la voisine sortait de chez elle et exigeait que nous refermions le passage.

Depuis, ils ont tout de même retiré la lourde porte pour poser un petit portillon mal bricolé avec un ancien lit de bébé. Petit portillon qui n'est pas très pratique quand même, et n'a plus vraiment lieu d'être étant donné que l'hiver approche et que leur fille ne joue plus seule sur la terrasse.

Il y a quelques jours, un vendredi soir, rentrant d'un repas chez des amis, nous avons découvert qu'ils avaient posé un antivol de vélo sur ce portillon nous empêchant carrément de l'ouvrir. Nous avons dû enjamber le portillon pour rentrer chez nous. L'antivol est toujours en place et nous continuons à enjamber depuis, tout comme nos visiteurs. Nous ne voulons plus de contacts avec ces voisins et nous essayons d'appeler leur propriétaire qui ne répond pas à nos messages.

On nous a conseillé d'appeler la police, mais je trouve cela extrême et je pense surtout que la police a mieux à faire que de régler des conflits de voisinage.

Quels recours avons-nous ?
Merci beaucoup pour vos réponses.
Cha.